



Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **23**

Absents : **4**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **27**

- dont « pour » : **27**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2017/311

OBJET : REMISE A NIVEAU DES DECHETTERIES DE LA CCVUSP – VALIDATION AVANT-PROJET SOMMAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que l'ancienne décharge située sur la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon a été sécurisée et réhabilitée en 2016-2017 et qu'il est désormais interdit d'y déposer des déchets ;

CONSIDERANT que les communes du bas du territoire (Méolans-Revel, le Lauzet-Ubaye, Ubaye Serre-Ponçon) ne disposent donc plus de déchetterie à proximité, la plus proche étant celle de Plan-la-Croix à Faucon-de-Barcelonnette ;

CONSIDERANT par conséquent la nécessité de créer une déchetterie de proximité sur la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT par ailleurs que sur la déchetterie de Plan-la-Croix, l'absence de moyen de pesée ne permet pas une gestion rationnelle des déchets (pesée des bennes évacuées par les prestataires pour vérification de la facturation et suivi de l'évolution des tonnages annuels par déchets, pesée des déchets déposés pour mise en place de la facturation des professionnels, etc...) et génère un manque à gagner pour la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT par conséquent la nécessité de réaliser des aménagements sur la déchetterie de Plan-la-Croix pour mettre en place un système de pesée ;

VU l'avant-projet sommaire établi par le maître d'œuvre AEV présentant le descriptif de l'opération et évaluant le projet global à 340 000 € HT décomposé en 2 tranches :

- Tranche 1 « Création d'une déchetterie sur la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon » : 280 000 € HT
- Tranche 2 « Aménagement d'un système de pesée sur la déchetterie de Plan-la-Croix » : 60 000 € HT

VU l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 11 décembre 2017 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel PAYOT Vice-Président aux Travaux,
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire qui lui est présenté et le montant global de l'opération évalué à 340 000 € HT,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet,
- **AUTORISE** notamment la Présidente à présenter ce dossier prioritaire au titre de la DETR 2018,
- **SOLLICITE** de la part des financeurs l'autorisation de commencer l'aménagement de la tranche 2 avant la réception des arrêtés d'attribution des subventions,

- **PRECISE** que l'appel d'offres des travaux sera lancé par voie de marché à procédure adaptée,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés à venir,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en investissement au budget 2018 de la Communauté,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

